



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY  
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1  
**COMMUNE DE SAINT-OURS**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018**

Le dix juillet 2018 à 19 heures les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le cinq juillet 2018 se sont réunis, en salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	14	<u>Présents</u> : Mesdames Marie-Eve SAILLET, Emilie GIRAUD, Janine BONNET, Messieurs Christian REBELLE, Denis MATHIEUX- PANTIN, Brice FANTIN, Olivier SUPERNANT, Hervé CLERC, Romain REY,  <u>Absents excusés</u> : Mrs Patrick MATHIEUX, Yannick GUTHLEBEN, Louis ALLARD, Mmes Martine GELLOZ, Noëlle BON-BETEMPS  <u>Secrétaire</u> : M. Olivier SUPERNANT
Nombre de Membres présents :	9	
Nombre de suffrages exprimés :	9	
Votes Pour :	0	
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Date d'affichage : 19 juillet 2018		

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mai 2018 :**

- **approuvé à l'unanimité**

**Délibération n° 01/2018 : Approbation d'attribution des lots aux entreprises pour la rénovation de l'ancienne école.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 04/2017 du 7 mars 2017 approuvant le projet de rénovation de l'ancienne école.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecte Atelier 17C, par délibération 01/2017 en date du 10 octobre 2017.

Un appel d'offres a été lancé et la commission s'est réunie le 3 juillet 2018. Le maître d'œuvre a été chargé de vérifier les offres et d'établir le tableau comparatif.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;**

- **Approuve le choix des entreprises, vérifiées et désignées par le cabinet Atelier 17c**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes, ainsi que tous autres documents se rapportant à ces marchés,**

<i>Lots et libellés</i>	<i>entreprises</i>	<i>Montant H.T</i>
Lot n°1 - maçonnerie	MATHIEZ Guy – 73100 Le Montcel	158 079,11€
Lot n°2 - vrd esp.verts	GIROUD GARAMPON - 38 620 Massieu	99 298,27€
Lot n°3 - charpente couv	ARMENJON Roger – 73 630 Le Chatelard	96 500,00€
Lot n°4 - serrurerie	COMETAL – 38 600 Fontaine	121 516,90€
Lot n°5 - menuis ext	MEANDRE OGGI – 38 420 Domène	45 020,90€
Lot n°6 - cloisons doublage	MILLION - 73 370 Le Bourget du Lac	94 177,94€
Lot n°7 - menuis int	PRUNIER Nicolas – 73 100 Aix les Bains	77 596,80€
Lot n°8 - sols faïences	RASTELLO – 38 400 ST Martin d'Hères	19 753,60€
Lot n°9 - peinture	MILLION – 73 370 Le Bourget du Lac	25 844,62€
Lot n°10 - façades	IPF – 73 100 Grésy-sur-Aix	17 905,50€
Lot n°11 - chauffage-plomberie	BLAMPAY – 73 420 Viviers du Lac	138 551,55€
Lot n°12 - électricité	GAILLARD – 38 630 Veyrins Thuellin	53 550,41€
<b>TOTAL</b>		<b>947 795,60€</b>

### **Délibération n° 02/2018 : Transfert de compétence eau potable à Grand Lac**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la fusion des territoires de la communauté de communes de Chautagne, de la communauté de communes du canton d'Albens et de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, a donné lieu aux transferts de compétences assainissement et/ou eau potable entre les communes et l'intercommunalité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté d'agglomération Grand Lac issue de la fusion exerce la compétence eau potable en lieu et place des communes des communautés de communes de Chautagne et du canton d'Albens.

Monsieur le Maire présente la convention de prise en charge par Grand Lac, communauté d'agglomération, qui a pour objet de supporter budgétairement les charges des titres non encaissés, c'est-à-dire les annulations de titres et les admissions en non-retour, et de les faire rembourser par Grand Lac aux conditions précisées dans la convention présentée en annexe.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;**

- **Approuve la convention de transfert de compétence eau potable et de la prise en charge des annulations et des admissions en non-valeurs des communes par Grand Lac**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous autres documents relatifs à ce dossier**

### **Délibération n° 03/2018 : Convention de mise à disposition du broyeur par Grand Lac**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que Grand Lac s'est engagé en 2011, dans un programme local de prévention des déchets avec pour

principal objectif la diminution de 7% des quantités produites d'ordures ménagères et assimilées d'ici à 5 années.

Le broyage de déchets de jardin vient en complément du développement du compostage sur le territoire qui a été mis en place depuis 2005, et renforcé par le compostage collectif et autonome depuis 2011. Le broyage des déchets végétaux in situ, permet de réduire les trajets en déchetteries, de stabiliser voir réduire les quantités de végétaux apportés en déchetteries, de maîtriser les coûts de gestion des déchets végétaux en déchetteries.

Il permet également de limiter le brûlage à l'air libre, l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais chimiques et de promouvoir les techniques alternatives de jardinage (paillage, mulching, haies paysagères...)

Grand Lac prête donc à chaque commune ayant intégré l'intercommunalité, à titre gracieux, un broyeur thermique de modèle BUGNOT BVN45 23 CV, d'une valeur à neuf de 12 516 Euros TTC. Le prêt n'est destiné à traiter que des déchets végétaux domestiques et communaux afin que les communes puissent, à leur tour, prêter aux usagers à titre gracieux, le broyeur.

La commune en contre partie doit désigner deux référents un élu et un technicien pour assurer un rôle de coordination de l'action sur leur commune et qui centralisent et gèrent les éventuels problèmes rencontrés sur le terrain, avant de les transmettre à Grand Lac.

#### **Le Maire expose,**

Vu le code des collectivités territoriales

Vu la convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux par Grand Lac aux habitants de la commune

Considérant que la commune de Saint-Ours est en accord avec le programme local de prévention des déchets de Grand Lac

Considérant que la commune souhaite à titre gracieux prêter le broyeur aux usagers, et s'engage à respecter les conditions de Grand Lac

Considérant que Saint-Ours peut désigner 2 référents pour assurer un rôle de coordination de l'action sur leur commune et qui centralisent et gèrent les éventuels problèmes rencontrés sur le terrain, avant de les transmettre à Grand Lac.

#### **Monsieur le Maire soumet au conseil ;**

Le principe de la signature de la convention annexée à la présente délibération, et ce pour une durée de 3 ans, à compter de la signature,

La désignation du référent technique Monsieur Roland REY et de l'élu Monsieur Patrick MATHIEUX, qui en cas d'absence sera remplacé par Monsieur Olivier SUPERNANT.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de mettre à disposition un broyeur de végétaux aux usagers de la commune, à titre gracieux, pour le compte de Grand Lac,**

- Désigne comme référent technique Monsieur Roland REY et comme élu Monsieur Patrick MATHIEUX, remplacé en cas d'absence par Monsieur Olivier SUPERNANT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du broyeur par Grand Lac, pour une durée de 3 ans, à compter de la date de signature.

### Questions diverses :

Pas de questions diverses

<b>Les demandes d'urbanisme acceptées</b>
---

Signification des abréviations des demandes d'urbanisme :

PC : Permis de Construire

DP : Déclaration préalable

CUb : Certificat d'Urbanisme opérationnel

PCM : Permis de construire modificatif

	Numéro	Demandeurs	Adresse du Terrain	Parcelle	Nature de la construction	Date Arrêté
DP	07326518 C5008	AUBRY Sébastien	250 Rte de Ravière	B 749	Rénovation extension d'un garage	06/06/18
PC	07326518 C1007	BONNET Rodica	Rte des Crêts	B 464	Extension d'une maison d'habitation	06/07/18
PC	07326518 C1005	DEVILLE-CAVELLIN Lionel	Rte de la Ravière	A 632	Extension maison et remplacement ouvertures	03/07/18
PC	07326518 C1004	PARENT-GALLET Marc et Christiane	Rte des Bois	A 1312/ 1379	Extension d'une maison individuelle	13/06/18

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Fait à Saint-Ours, le 17 juillet 2018  
Le Maire,

Christian REBELLE